

A.S.A de la BASSE-CÔTE  
Mairie  
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01/02/2022 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_1**

**Objet : Approbation du compte administratif du Président**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DEPIS Alexandre après s'être fait présenter :

- \* le Budget Primitif,
- \* le détail des mandats délivrés,
- \* les bordereaux de titres de recette,
- \* le Compte Administratif.

Considérant que Mr RATHIER Jean Claude, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

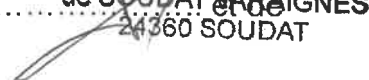
Le Secrétaire de séance,  
DEPIS Alexandre



Le Président,  
RATHIER Jean Claude

**ASA d'irrigation  
de la Basse Côte**  
de SOUDAT VARAIGNES  
24360 SOUDAT




Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le .....  
l'envoi au service de tutelle.



Le Grelière 24360 SOUDAT

Liste d'émargement du syndicat

Date : 01/02/2022

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR DEPIS Alexandre</b> Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
<b>MR DUCHEZ Nicolas</b> La Tricherie 16220 EYMOUTHIER	Membre		
<b>MR RATHIER JEAN CLAUDE</b> La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE  
Mairie  
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01/02/2022 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_2**

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2021 et avoir constaté:

- le résultat de fonctionnement à affecter:

* résultat de l'exercice:	847.72 €
* résultat antérieur:	13 770.61 €
* TOTAL A AFFECTER :	14 618.33 €

- le besoin de financement de la section d'investissement:

* solde d'exécution cumulé:	- 2 106.58 €
* solde des restes à réaliser	0 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT:	2 106.58 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

* couverture du besoin de financement de la section d'investissement:	2 106.58 €
* affectation complémentaire en "réserves" :	0 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 :	12 511.75 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEPIS Alexandre



Le Président,  
RATHIER Jean Claude




**ASA d'irrigation  
de la Basse Côte**  
de SOUDAT VARAIGNES  
24360 SOUDAT

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

Le Grelière 24360 SOUDAT

Liste d'émargement du syndicat

Date : 01/02/2022

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR DEPIS Alexandre</b> Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
<b>MR DUCHEZ Nicolas</b> La Tricherie 16220 EYMOUTHIER	Membre		
<b>MR RATHIER JEAN CLAUDE</b> La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE  
Mairie  
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01/02/2022 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_3**

**Objet :** Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2021 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEPIS Alexandre



Le Président,  
RATHIER Jean Claude




**ASA d'irrigation  
de la Basse Côte**  
de SOUDAT VARAIGNES  
24360 SOUDAT

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

Le Grelière 24360 SOUDAT

Liste d'émargement du syndicat

Date : 01/02/2022

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR DEPIS Alexandre</b> Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
<b>MR DUCHEZ Nicolas</b> La Tricherie 16220 EYMOUTHIER	Membre		
<b>MR RATHIER JEAN CLAUDE</b> La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE  
Mairie  
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01/02/2022 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_4**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2022,

Le président demande au membre du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le budget primitif 2022

d'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virement de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEPIS Alexandre



Le Président,  
RATHIER Jean Claude




**ASA d'irrigation  
de la Basse Côte**  
de SOUDAT VARAIGNES  
24360 SOUDAT

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

Le Grelière 24360 SOUDAT

Liste d'émargement du syndicat

Date : 01/02/2022

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR DEPIS Alexandre</b> Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
<b>MR DUCHEZ Nicolas</b> La Tricherie 16220 EYMOUTHIER	Membre		
<b>MR RATHIER JEAN CLAUDE</b> La Grelière 24360 SOUDAT	Président		



A.S.A de la BASSE-CÔTE  
Mairie  
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01/02/2022 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_5**

**Objet :** Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2022.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEPIS Alexandre



Le Président,  
RATHIER Jean Claude




**ASA d'irrigation  
de la Basse Côte**  
de SOUDAT VARAIGNES  
24360 SOUDAT

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

Le Grelière 24360 SOUDAT

Liste d'émargement du syndicat

Date : 01/02/2022

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR DEPIS Alexandre</b> Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
<b>MR DUCHEZ Nicolas</b> La Tricherie 16220 EYMOUTHIER	Membre		
<b>MR RATHIER JEAN CLAUDE</b> La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE  
Mairie  
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01/02/2022 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_6**

**Objet :** Approbation de la tarification 2022

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2021 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2022 :

- Abonnement : 120,00 € / Module - appel en Juillet
- consommation: 0.16 €/m3 - appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2022

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEPIS Alexandre



Le Président,  
RATHIER Jean Claude




**ASA d'irrigation  
de la Basse Côte**  
de SOUDAT VARAIGNES  
24360 SOUDAT

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle.

Le Grelière 24360 SOUDAT

Liste d'émargement du syndicat

Date : 01/02/2022

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR DEPIS Alexandre</b> Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
<b>MR DUCHEZ Nicolas</b> La Tricherie 16220 EYMOUTHIER	Membre		
<b>MR RATHIER JEAN CLAUDE</b> La Grelière 24360 SOUDAT	Président		

A.S.A de la BASSE-CÔTE  
Mairie  
24360 SOUDAT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 01/02/2022 à 9h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de la BASSE COTE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude

Mr DEPIS Alexandre est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022\_S\_7**

**Objet :** Approbation de la base de répartition des dépenses

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr RATHIER Jean Claude, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses 2022 ainsi que les demandes de modifications reçues.

Mr DUCHEZ Nicolas informe avoir loué ses terres à l'EARL le Beau de Maudeuil et demande que la facturation des 12 modules associés soit facturés directement au locataire

Mr LACHAIZE René informe avoir loué ses terres à l'EARL du Tilleul et demande que la facturation des 4 modules associés soit facturés directement au locataire

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription 1
EARL	DU TILLEUL	LACHAIZE	René	4
EARL	LE BEAU DE MAUDEUIL	DUCHEZ	Nicolas	12
GAEC	DE LA GRELIERE	LACHAIZE	René	4
GAEC	DU GAUTY	DEPIS	Francis	16
GAEC	DE LA GRELIERE	RATHIER	JEAN CLAUDE	12
GAEC	DU GAUTY	LACOTTE	CHRISTIAN	12

AR PREFECTURE

024-292400363-20220201-202257-DE  
Regu le 14/03/2022

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DEPIS Alexandre





Le Président,  
RATHIER Jean Claude

**ASA d'irrigation  
de la Basse Côte**  
de SOUDAT VARAIGNES  
24360 SOUDAT



Liste d'émargement du syndicat

Date : 01/02/2022

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
<b>MR DEPIS Alexandre</b> Le Gauty 24360 VARAIGNES	Membre		
<b>MR DUCHEZ Nicolas</b> La Tricherie 16220 EYMOUTHIER	Membre		
<b>MR RATHIER JEAN CLAUDE</b> La Grelière 24360 SOUDAT	Président		